

<https://lyon-nord.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article108>



CIO Lyon Nord

L'entrée en 2de GT

- Après la 3ème - La voie générale et technologique -

Date de mise en ligne : mardi 28 novembre 2023

Copyright © CIO Lyon Nord - Tous droits réservés

La seconde générale et technologique correspond au **cycle de détermination**, elle est commune à la voie technologique et à la voie générale.

En classe 2de, les élèves font un **stage de découverte professionnelle** de deux semaines.

Les enseignements

On peut retrouver sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, les enseignements et les horaires en **2de générale et technologique** ainsi que les **programmes** au lycée.

Pour les élèves, la plateforme éducative Lumni propose des jeux éducatifs et des vidéos spécifiques à la classe de **2de générale et technologique**.

Les interlocuteurs

La communauté éducative travaille pour la **réussite de tous les élèves**. Sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale, on retrouve un dossier expliquant le **rôle de chacun des professionnels** dans l'accompagnement des élèves : professeur principal, conseiller principal d'éducation, infirmier, assistant de service social, psychologue de l'éducation nationale...

L'orientation

La **2de générale et technologique** est un **palier d'orientation**.

Après la **2de générale et technologique**, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité :

- en **voie générale** pour préparer un **baccalauréat général**
- en **voie technologique** pour préparer un **baccalauréat technologique**.

Faire des choix d'orientation nécessite une bonne [préparation](#).

En liaison avec le **psychologue de l'éducation nationale**, les **professeurs principaux** sont chargés du **suivi et de l'information des élèves sur les métiers, les professions et les voies de formation**. Le psychologue de l'Éducation nationale, spécialiste de l'orientation, propose des **entretiens individuels d'information-conseils** aux élèves et à leur famille en [établissement](#) ou au [CIO](#).

Les questions pratiques

Pour les questions d'ordre pratique sur la carte scolaire, les formalités d'inscription, les demandes de dérogation, le redoublement ou les choix de formation, il convient de consulter le **dossier** de l'Onisep.